



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1178

Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Le CentSept, sise 107 rue de Marseille à Lyon 7e -  
Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme AUGEY Camille

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1178 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION LE CENTSEPT, SISE 107 RUE DE MARSEILLE A LYON 7E - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'exécutif municipal est particulièrement attentif à l'innovation sociale, économique et territoriale, la participation des habitants, l'évaluation, la prospective et la redevabilité. A ce titre, depuis 2016, la Ville de Lyon a participé et collaboré à de nombreuses initiatives portées par le CentSept.

Le Centsept est acteur de la transition écologique et de la justice sociale. L'association crée et développe des projets pérennes qui ont un impact social et environnemental positif. Constatant que face aux défis sociaux et environnementaux, nul acteur ne peut agir seul, le Centsept fait travailler ensemble collectivités locales, grandes entreprises, entreprises sociales au service de l'intérêt général. Le Centsept agit sur les besoins essentiels des personnes avec une attention particulière aux situations de fragilité afin de préserver la dignité humaine. Il inscrit son intervention dans le cadre des 17 objectifs de développement durable de l'ONU en les déclinant en sept champs de besoins : mobilité, éducation et insertion, lien social et solidarité, alimentation, ville durable, environnement, santé.

La Ville de Lyon et le CentSept ont notamment coopéré sur :

- Le laboratoire d'innovation sociale « e-santé et fragilités numériques » en 2021, qui a débouché sur l'expérimentation « maraudes du net » qui fera l'objet prochainement d'un bilan ;
- Le laboratoire d'innovation sociale « pauvreté et accessibilités des aides sociales », en 2020, qui a donné lieu à deux prototypes d'expérimentation : « territoire zéro non recours » et « ambassadeurs des droits » ;
- En 2020, sur plusieurs ateliers, en appui à l'élaboration du projet « quartiers fertiles du 8<sup>ème</sup> arrondissement (dans le cadre de l'appel à projets de l'ANRU) et à la mise en œuvre de l'un des projets (« La bergerie ») ;
- D'autres sujets sont également en cours en 2021 sur les thématiques d'accès à l'eau et à l'hygiène ou encore de logistique du dernier kilomètre à vélo ;
- Enfin, le CentSept est amené à soutenir la dynamique économique à développer dans le cadre de la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (8<sup>ème</sup> arrondissement), en articulant économie, territoire, besoins de la population et participation de celle-ci, en bonne intelligence avec la grande variété des acteurs de ce projet.

L'adhésion au CentSept permettra à la Ville de Lyon d'asseoir ce partenariat et d'offrir un large panel de travaux collaboratifs entre la Ville de Lyon, le CentSept ou l'un de ses adhérents, mais également de venir en soutien partenarial aux projets développés par la Ville de Lyon, comme cela a été le cas pour « quartiers fertiles ou « territoire zéro chômeur de longue durée ».

L'ensemble des délégations et directions de la Ville de Lyon peuvent être intéressées aux différents travaux du CentSept.

L'adhésion au CentSept représente donc une opportunité majeure d'innovation sociale, de contribution à la politique de transition écologique, de territorialisation de l'action publique et d'évaluation et de prospective.

En outre, en application du chapitre II des statuts de l'association Le CentSept, l'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation répartis par collèges.

Avec son adhésion, la Ville de Lyon fait partie des membres adhérents de l'association, collègue « Collectivités publiques » et dispose à ce titre d'un siège au sein de l'assemblée générale pour lequel un représentant doit être désigné par le Conseil municipal.

Vu les statuts de l'association CentSept en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

### **DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association Le CentSept, sise 107 rue de Marseille à Lyon 7<sup>ème</sup>.
- 2- La dépense correspondante, soit 15 000 euros au titre de l'année 2022, sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, ligne de crédit 41694 - nature 6281 - fonction 420.
- 3- Madame Camille AUGÉY est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Le CentSept.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET